



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YCHOUX
Séance du 11 mars 2025

Conseillers Municipaux en exercice : **18**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date de la convocation :
04.03.2025

Date de l'affichage :
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de
M. Vincent CASTAGNÈDE, Maire.

Présents : Mme Stéphanie ABALLONI, Mme Sabine BUBIEN-VIU, Mme Ludiwine MOUNEYRES, Mme Céline SÉGAUT, M. Éric BRÈTHES, M. Vincent CASTAGNÈDE, M. Vincent LOUBÈRE, Mme Sandrine LABASTE, Mme Sonia LIHAN, Mme Valérie CHEVALLIER, M. Gérard CARRÈRE

Absents excusés : M. Pierre-Mickaël BESSON, M. François DEFALQUE

Absents : Mme Aurélie DESCOURS,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sabrina DANIEL-CALONNE a donné pouvoir à M. Vincent LOUBÈRE

M. Michel VALEN a donné pouvoir à Mme Céline SÉGAUT

M. Vincent VILARD a donné pouvoir à M. Éric BRÈTHES

M. Jérémy PERROU a donné pouvoir à M. Gérard CARRÈRE

Secrétaire de séance : Mme Céline SÉGAUT

Délibération n°20250311_7 :

Financement travaux DFCI

Monsieur le Maire rappelle la convention de partenariat avec l'ASA de DFCI de YCHOUX pour l'aménagement des massifs forestiers et leur protection contre l'incendie.

Elle rappelle la mission de service public de préventions des feux de forêt et la défense extérieure contre l'incendie dans les quartiers de la Commune.

Pour ce faire deux réserves d'eau ont été installées dans les quartiers Perric et Malet ainsi qu'un forage au quartier Barbier. Les travaux seront supportés par l'ASA de DFCI de YCHOUX.

La Commune participe à hauteur de 10 000 € pour la part des travaux non subventionnés.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 040-214003329-20250311-20250311_7-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses.

Les crédits seront inscrits au budget forêt à l'article 61.524.

Le Secrétaire,

Céline SÉGAUT

Le Maire,



Vincent CASTAGNÈDE